



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25941
14 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 11 JUIN 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU DANEMARK
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration sur la Somalie publiée par la Communauté et ses Etats membres le 8 juin 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Danemark
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Bent HAAKONSEN

ANNEXE

Déclaration sur la Somalie publiée par la Communauté
et ses Etats membres

La Communauté et ses Etats membres expriment leur profonde préoccupation devant les événements survenus ces derniers jours à Mogadishu et condamnent sans réserve les actes prémédités qui ont fait des morts et des blessés parmi les soldats pakistanais d'ONUSOM II qui procédaient à une inspection de contrôle des armements. Ils déplorent ce qui s'est passé et expriment toute leur sympathie au peuple et au Gouvernement pakistanais, notamment aux familles de ceux qui ont perdu la vie.

La Communauté et ses Etats membres réaffirment leur plein appui à l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'elle déploie pour faire régner la paix et la stabilité en Somalie. Ils attendent beaucoup de la publication des résultats de l'enquête menée par le Secrétaire général au sujet de l'incident récent et du rôle des chefs de faction en cause.

La Communauté et ses Etats membres en appellent à toutes les parties, tous les mouvements et toutes les factions en Somalie pour qu'ils respectent le cessez-le-feu, se conforment aux accords sur la réconciliation politique qu'ils ont conclus à Addis-Abeba en mars et coopèrent pleinement avec ONUSOM II pour lui permettre de mener à bien son mandat humanitaire essentiel.
